



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL nº10/24

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à quatorze heures trente, suite à une convocation en date du premier avril deux mille vingt-quatre, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans une salle de réunion de l'Agence d'urbanisme Catalane à Perpignan (9, Espace Méditerranée - 4ème étage), sous la présidence de Jean-Paul BILLES, Président de l'établissement public.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 Mars 2024, le Comité syndical a été à nouveau convoqué ce jour et peut délibérer valablement sans condition de quorum (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants):

Louis ALIOT, Laurence AUSINA, Jean-Paul BILLES, Franck DADIES, Alain DARIO, Alain DOMENECH, Madeleine GARCIA-VIDAL, Guy LAFFORGUE, Soraya LAUGARO, Cécile MARGAIL, Jean-Marc PUJOL, Thierry SOLDA et Jean VILA.

Absents ayant donné procuration:

Alain FERRAND à Jean-Marc PUJOL

Armelle REVEL-FOURCADE à Jean-Paul BILLES.

Absents excusés (déléqués titulaires et suppléants):

Séverine ADROGUER-CASASAYAS, Rémy ATTARD, Thomas BALALUD DE SAINT JEAN, Nicolas BARTHE, Marc BENASSIS, Jean-Louis CHAMBON, Alain FERRAND, Gilles FOXONET, Roger GARRIDO, Maya LESNE, Stéphane LODA, Christophe MANAS, Théophile MARTINEZ, Jean-Charles MORICONI, Josiane PONTICACCIA-DORR, Armelle REVEL-FOURCADE, Fernand ROIG, Michel THIRIET et Pascal TRAFI.

Secrétaire de séance : Madeleine GARCIA-VIDAL

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 13

Séance sans condition de quorum.

Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 15

Objet: Vote du Compte de gestion 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la conformité entre le Compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif du Syndicat pour l'exercice 2023 ;

Le Comité syndical, suite à la présentation faite par le Président, et après en avoir délibéré :

ADOPTE à l'unanimité le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 présentant les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	501 321.75	<i>24 176.08</i>	525 497.83
Titres de recettes émis (recettes nettes)	308 234.15	5 386.87	313 621.02





DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	<i>501 321.75</i>	<i>24 176.08</i>	525 497.83
Mandats émis	312 009.72	20 106.70	332 116.42
Dépenses nettes	312 009.72	20 106.70	332 116.42
Résultat de l'exercice (2023)	- 3 775.57	- 14 719.83	- 18 495.40

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	- 3 704.18		- 14 719.83	- 18 424.01
Fonctionnement	193 250.03	3 704.18	- 3 775.57	185 770.28
TOTAL	189 545.85	3 704.18	- 18 495.40	167 346.27

PRECISE que le Compte de Gestion 2023 détaillé est joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

PREFECTURE Le Président PYRENEES-ORIENTALES 12 AVR. 2024 du Roussillo

COURRIER

Jean-Paul BILLES

Plaine

1 2 AVR. 2024 Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture le : Publiée électroniquement sur le site internet du Syndicat mixte le : 1 2 AVR, 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.